

Assurance

Depuis 1812, la mission première de l'ECAB est d'assurer l'ensemble des immeubles du canton de Fribourg contre les risques liés au feu et aux éléments naturels (à l'exception des tremblements de terre).

Basée sur le principe de la mutualité, l'assurance immobilière vise à offrir une couverture optimale aux propriétaires (assurance à la valeur à neuf pour tous les cas de sinistre depuis le 1er juillet 2018), à un coût minimum. Ainsi, l'ECAB peut se targuer de pratiquer dans la plupart des catégories de bâtiments les tarifs les plus bas de Suisse romande.

Prévention

De longue date, l'ECAB déploie des efforts particuliers en matière de prévention contre les incendies. Cela s'exprime au travers des normes qui régissent la construction, des conseils, d'incitations financières, de formations et de contrôles. Ces dernières années, une attention accrue a été portée au risque éléments naturels, au travers d'un centre de compétence nouvellement créé, fournissant les mêmes prestations de conseil et d'aide qu'en matière d'incendie.

Intervention

Historiquement, l'ECAB est le partenaire premier des communes dans le domaine de la défense incendie. L'ECAB agit au moyen d'importantes subventions liées à l'acquisition des véhicules, du matériel et du fonctionnement des centres de renfort. Depuis plus récemment, l'ECAB joue aussi le rôle de formateur au niveau cantonal, non seulement pour les cours de base, mais également pour les nombreuses spécialisations nécessaires en la matière. Le centre de formation de Châtillon, unique en son genre pour l'instant, permet de parfaitement remplir sa mission de formation.